



Sun's Horizons A.S.B.L

Sport – Culture – Art

Formation – Stages - Clubs

Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles

Tél. : 0474.24.73.42 – 02.374.04.52

Fax : 02.223.57.83

Email : info@sunshorizons.be

Collège Saint Pierre d'Uccle
Enseignement fondamental

Rue du doyenné, 68, 76-80

1180 Bruxelles

Tél. 02 349 08 71

ETUDE 2020-2021 : Trimestre 1

Chers parents,

L'étude débutera le lundi 14 septembre 2020 et prendra fin le jeudi 17 juin 2021.

1. L'inscription à l'étude est annuelle.

La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons avant le début du trimestre suivant.

2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1^{er} trimestre, vous ne recevrez pas de facture, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant.

Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour ce 1^{er} trimestre se fera au plus tard le 21 septembre 2020 par **versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° BE35 0682 4304 4237** avec en communication « CSPU, Etude, nom + prénom de l'enfant » ou par enveloppe à remettre au secrétariat.

Le paiement de l'étude **ne doit pas être fait sur le compte de l'école**.

Après 17h, les parents devront s'acquitter des frais de garderie du collège.

Le trop-perçu au 2^e trimestre de l'année scolaire 2019-2020 vous donne droit, si vous n'avez pas demandé le remboursement à ce jour, à une réduction calculée sur base du tableau ci-dessous :

Nombre d'études /semaine	1 fois /semaine	2 fois /semaine	3 fois semaine	4 fois semaine
Montant réduction	10,50 €	21 €	28 €	38,50 €

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 7 septembre 2020**.

Talon à remettre au titulaire ou à nous faire parvenir via mail, fax ou poste à Sun's Horizons.

✂

<i>Talon d'inscription</i> CSPU - ETUDE 2020 - 2021	
Participant	Parent ou tuteur
NOM	TEL (Papa / Maman)
PRENOM
Date de naissance	
CLASSE	E-MAIL

NOTE DE FRAIS Trimestre 1 (SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2020)

Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.

Jour :	<u>Lu</u>	<u>Ma</u>	<u>Je</u>	<u>Ve</u>
Nombre de séances :	13	13	13	12
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Total : (..... x 3.50 €) - bon de.....=..... €

Signature des parents

REGLEMENT ETUDE

- ✓ L'étude se déroule de 15h45 à 16h45.
Le rassemblement se fait sous le préau des 4-5-6èmes.
Après 17h, les parents devront s'acquitter des frais de garderie du collège.
- ✓ L'enfant doit être en ordre de paiement pour accéder à l'étude. Un retard de paiement peut amener à l'exclusion.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h45, doivent s'occuper en silence. Prévoir, pour ce faire, livres, dessins... Nous demandons aux parents de ne pas venir chercher les enfants avant 16h45.
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absence occasionnelle ou autre.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé.
- ✓ Aucune étude ne sera organisée le vendredi précédant un congé à savoir Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques.
- ✓ Concernant les voyages scolaires organisés pendant le 1^{er} trimestre, les jours « perdus » seront décomptés de la facture du 2^{ème} trimestre. Concernant les voyages du 2^{ème} trimestre, s'ils nous sont communiqués à temps, ils seront décomptés de la facture du 2^{ème} trimestre, sinon de celle du 3^{ème} trimestre.